

## SERVICE MILITAIRE

### ETAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES MILITAIRES

Cette pièce est à réclamer à l'autorité militaire en indiquant :

- l'identité de l'agent,
- le bureau de recrutement,
- la classe de recrutement,
- le numéro matricule.

**En cas d'exemption, adresser à l'autorité militaire une photocopie des pages du livret militaire mentionnant l'identité et l'exemption.**

Adresses auxquelles doivent être demandés les états signalétiques et des services militaires :

#### POUR LA MARINE

Centre de Traitement de l'Information  
pour les Ressources Humaines de la Marine (CTIRH)  
B.P. 413 TOULON LAMALGUE MARINE  
83800 TOULON NAVAL

#### POUR L'ARMÉE DE TERRE

Bureau Central d'Archives Administratives Militaires  
Caserne Bernadotte  
64023 PAU Cedex

#### POUR L'ARMÉE DE L'AIR

Bureau Central d'Incorporation  
et d'Archives de l'Armée de l'Air 01/510  
Base Aérienne 102  
B.P. 8313  
21083 DIJON CEDEX 09

**En cas de services aériens, joindre un relevé individuel des services aériens.**

**En cas d'une pension militaire, joindre le titre de pension militaire précisant les annuités liquidables.**